

Mai 2014

Le métiers des musiques actuelles

Qu'entend-t-on par « Musiques actuelles » ?

Les musiques actuelles sont une appellation assez floue du ministère de la Culture et de la Communication, qui caractérise et regroupe les différents styles musicaux de la fin du XXe siècle, début du XXIe siècle.

Elle regroupe quatre grandes familles musicales, à savoir : la chanson, le jazz, les musiques amplifiées et la musique traditionnelle (si elle est accompagnée d'instruments modernes tels que la batterie ou la guitare basse...). Cette appellation n'est pas véritablement satisfaisante car elle entend « musique populaire actuelle » plutôt que « musique actuelle ».

Où se renseigner ?

L'IRMA

Le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (Irma) est une association loi 1901 (J.O du 16 avril 1986) conventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication et soutenue par les organismes de la filière musicale. Depuis 1994, il regroupe le CIJ (Centre d'information du jazz), le CIMT (Centre d'information des musiques traditionnelles et du monde) et le CIR (Centre d'information rock, chanson, hip-hop, musiques électroniques).

L'Irma est un organisme ouvert à tous les acteurs des musiques actuelles pour leur information, leur orientation, leur conseil ou leur formation. Il constitue un pôle de référence national assurant une mise à disposition de ressources expertisées. Il met également à jour une base de données de contacts et édite des publications.

IRMA

22 rue Soleillet
75980 PARIS Cedex 20
01.43.15.11.11
www.irma.asso.fr

IRMA – Antenne de Caen

Centre Info Rock (CIR) du Cargò
9 Cours Cafarelli
14 000 CAEN
02.31.86.79.31
contact@lecargo.fr
www.lecargo.fr/-LE-DOCK-.html

- Fonds documentaire spécialisé en libre consultation.
- Information, conseil et organisation de journées d'informations, de rencontres thématiques et de formations professionnelles.

Quels métiers ?

- Chanteurs, musiciens, disc jockeys, compositeurs, auteurs de textes etc. Demandez à consulter le dossier Actuel CIDJ 2.263 *Les métiers de la musique*
- Spécialistes du son : ingénieur du son, mixeur, réalisateur son etc. Demandez à consulter le dossier Actuel CIDJ 2.682 *Les métiers du son*
- Spécialistes du management culturel. Demandez à consulter le dossier Actuel CIDJ 2.28 *Les métiers du management culturel*
- Métiers de l'enseignement : professeur de musique en collège ou lycée, intervenant en milieu scolaire... Demandez à consulter le dossier Actuel CIDJ 2.463 *Professeur de musique*
- Spécialistes de la facture instrumentale : luthier, facteur, accordeur... Demandez à consulter le dossier Actuel CIDJ 2.24 *Les métiers de l'artisanat d'art*

Quel statut ?

Le monde de la musique offre une grande variété de métiers, mais les places sont chères. Entre les rêves de gloire et la dure réalité de la sélection, il est difficile de trouver sa place et de transformer une passion en carrière. Le statut ordinairement proposé aux professionnels de la musique est celui d'intermittent du spectacle. Si 20 % des musiciens

professionnels vivent convenablement de leur art, les autres doivent mener des activités connexes, notamment l'enseignement.

Intermittent du Spectacle

Le professionnel de la musique travaille par intermittence (de façon ponctuelle) pour des entreprises du spectacle ou de production. Ce sont des comédiens, des chanteurs, des danseurs et des musiciens, mais aussi des ouvriers, des techniciens ou des cadres de l'audiovisuel.

Engagés sur une durée limitée pour une pièce de théâtre, un film, un festival...ils n'ont pas un, mais plusieurs employeurs successifs qui leur versent un salaire variable ou cachet (terme spécifique pour désigner la rémunération d'un artiste).

Un régime d'indemnisation particulier permet à ceux qui ont effectué le nombre requis d'heures de travail de bénéficier d'indemnités de chômage entre deux périodes d'emploi.

Salarié

En général, le salarié œuvre au sein d'une association. Le plus fréquemment, il dispose d'un contrat de travail à durée déterminée, le temps d'une saison, d'un festival ou d'une année scolaire, et à temps partiel.

Fonctionnaire d'Etat ou territorial (filière culturelle)

Professeur d'un conservatoire, intervenant scolaire, enseignant en collège ou lycée, animateur au sein d'un service municipal...

Les diplômes

Les classes à horaires aménagés

Des classes à horaires aménagés musique permettent aux élèves de **mener de front leur scolarité et la pratique de la musique**.

Les programmes d'enseignement général sont les mêmes que dans les classes traditionnelles, mais les élèves ont un emploi du temps aménagé qui leur permet de suivre en parallèle un enseignement en musique dans un conservatoire à rayonnement régional (CRR) ou départemental (CRD).

Ces classes existent depuis le cours moyen jusqu'à

la fin du lycée, en classe de terminale. Mais attention, l'admission dépend à la fois du niveau artistique et du niveau scolaire. Renseignez-vous auprès du CRR ou du CRD de votre région.

Vous pouvez également solliciter les directions régionales de l'action culturelle (Drac).

En Basse-Normandie, les classes à horaires aménagés pour la spécialité musique se déroulent à **Caen, Lisieux, Orbec et Trouville-sur-Mer (14), Agneaux et Saint-James (50), Alençon et Argentan (61)**.

Les enseignements d'exploration en seconde

Certains lycées bas-normands proposent, dès la seconde, d'explorer la musique.

Objectif : donner aux élèves une culture générale commune et leur permettre de tester leurs goûts et aptitudes en découvrant une nouvelle discipline, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

Dispensé à **Caen, Falaise et Vire (14), Avranches et Cherbourg-Octeville (50), et Alençon (61)**.

Le Bac techno Techniques de la Musique et de la Danse (TMD)

Se prépare en 3 ans dans un lycée à partir d'une seconde spécifique. L'accès se fait sur sélection.

La scolarité est organisée de la manière suivante : 15h d'enseignement général et 15h d'enseignement musical par semaine, assurées par le conservatoire régional.

Ce bac leur permet d'intégrer une école supérieure de musique (sur concours) ou d'entrer à l'université.

En Basse-Normandie, le bac techno TMD option instrument ne se prépare qu'au **lycée Malherbe à Caen**.

Le Bac Littéraire, spécialité musique

Le bac L « Lettres, Arts », spécialité musique permet de s'orienter vers la poursuite d'études supérieures musicales à l'université. L'option musique doit être choisie dès la seconde.

Possibilité de le préparer au **lycée Malherbe à Caen** et au **lycée Jean-François Millet à Cherbourg-Octeville**.

Le BT métiers de la musique

Ce brevet de technicien se prépare en 3 ans après la troisième ou en 2 ans après la seconde. L'admission se fait sur tests musicaux.

Les études comprennent une formation musicale générale et commerciale. Elles se finalisent par un stage professionnel de 6 semaines.

Seuls trois établissements en France dispensent cet enseignement : le lycée Vernant à Sèvres (92), le lycée polyvalent Sacré-Cœur à Saint-Brieuc (22) et le lycée technologique Claude Daunot à Nancy (54).

La filière universitaire

En un an après un bac + 2 (2e année de licence, BTS, DUT, Deust), on peut préparer une licence professionnelle à l'université qui permet d'acquérir une spécialisation ou une double compétence. Le cursus articule des enseignements théoriques et pratiques avec des stages de 12 à 16 semaines. La formation est organisée en partenariat avec les professionnels.

Il existe plusieurs licences professionnelles dans le domaine musical (mais pas en Basse-Normandie). Adressez-vous au CRIJ pour connaître l'offre de formation au niveau national.

Les formations en conservatoire à rayonnement régional ou départemental

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

Ce diplôme du ministère de la Culture et de la Communication, de niveau bac, se déroule en 3 ans. En Basse-Normandie, il est possible de le préparer à **Caen, Lisieux et Alençon**.

Un cycle de perfectionnement

Les études au conservatoire sont réparties sur 3 cycles qui conduisent à l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (C.F.E.M.).

- Cycle I d'une durée moyenne de 4 ans : découverte de la pratique musicale

- Cycle II d'une durée moyenne de 4 ans : approfondissement des acquis

- Cycle III d'une durée moyenne de 3 ans : dernière phase des études pouvant conduire à l'obtention du C.F.E.M.

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée peuvent se présenter dès la fin du cycle II, en cycle spécialisé pour aboutir à l'obtention d'un D.E.M. (Diplôme d'Etudes Musicales).

L'accès à ce cycle n'est possible que sur examen ou concours d'entrée.

Les titulaires du D.E.M. peuvent accéder :

- à la licence de musicien interprète en partenariat avec l'Université de Rouen (sur test d'entrée), s'ils sont titulaires du baccalauréat,
- au cycle de perfectionnement (sur concours d'entrée) s'ils ne sont pas titulaires du baccalauréat ou sur dérogation du directeur.

Conservatoire à rayonnement régional

1 rue du Carel - CS 15094

14050 Caen cedex 4

02 31 30 46 70

conservatoire@agglo-caen.fr

www.caenlamer.fr/conservatoire

Conservatoire à rayonnement départemental

3 place George Clemenceau - 14100 Lisieux

02 31 48 31 85

www.lintercom.fr/conservatoire.php

Conservatoire à rayonnement communal de musique

Rue Gibert - 50100 Cherbourg-Octeville

02 33 94 22 77

ecole-musique-agreee@ville-cherbourg.fr

Conservatoire à rayonnement départemental

13 rue Charles Aveline - 61000 Alençon

02 33 32 41 72

conservatoire.musique@ville-alencon.fr

www.ville-alencon.fr

Les formations professionnelles

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme : la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien tous ces projets.

En Basse-Normandie

Le centre Info Rock du Cargö

Centre Info Rock (CIR) du Cargö

9 Cours Cafarelli - 14000 Caen

02.31.86.79.31

contact@lecargo.fr

www.lecargo.fr/-LE-DOCK-.html

Catalogue des formations professionnelles en téléchargeement sur :

www.lecargo.fr/-Formations-journees-d-information-.html

Le Big Band Café – BBC

1, avenue du Haut Crépon
Site de la Fonderie - 14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 47 96 13 - contact@bigbandcafe.com
www.bigbandcafe.com

Formations professionnelles en son et lumières

Le FAR

Maison des Quatrans
25 rue de Geôle - 14000 Caen
02 31 27 88 10 - contact@le-far.fr
www.le-far.fr

Formations vocales (voix parlées, voix chantées et directions de chœur) et en musiques actuelles

Association Ecran Sonique

Centre culturel - BP 330
50010 Saint-Lô Cedex
02 33 57 60 96 - info@lenormandy.net
www.ecransonique.com

Domaines de formation : techniques vocales

Association Euréka

La Luciole
171 rue de Bretagne
61000 Alençon
02 33 32 83 33 - infos@laluciole.org
www.laluciole.org

Domaines de formation : management et développement artistique, musique (MAO, voix), son et lumière.

Hors Basse-Normandie

L'IRMA

22 rue Soleillet
75980 PARIS Cedex 20
01.43.15.11.11
www.irma.asso.fr

*Formations professionnelles en musiques actuelles
Rubrique « Formations »*

L'AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs
Délégation Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie)
87 rue Nationale
59000 Lille
03 20 17 16 80
www.afdas.com

Le Studio des variétés

Le Studio des Variétés forme aux métiers de la musique et de la scène en proposant des modules de 1 à 6 semaines sur la technique vocale,

le chant, l'expression scénique et audiovisuelle. Pour y être admis, il faut avoir une expérience artistique confirmée.

20 passage Thiéré
75011 PARIS
www.studiodesvarietes.org

-> Voir aussi la fiche Actuel Basse-Normandie **2.263 Les métiers de la musique** pour connaître l'offre de formation initiale et continue en Basse-Normandie.

L'enseignement des musiques actuelles est dispensé dans de nombreux établissements, regroupés au sein de la Fneijma (Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles).

www.fneijma.org

Adresses utiles / Sites à consulter :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Basse-Normandie

13 bis rue Saint-Ouen
14056 CAEN Cedex 04
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Basse-Normandie

Pôle Emploi Spectacles

www.pole-emploi.fr/informations/pole-emploi-spectacle-@/spectacle/

www.citedelamusique.fr

Informations sur les formations et les métiers de la musique (fiches pratiques sur l'enseignement, base de données des écoles, formations musicales, stages et ateliers, pratiques amateurs), ressources en ligne, outils pédagogiques.

Être intermittent

26 rue des Rigoles
75020 Paris
01 34 84 84 34
www.etreintermittent.com

Service d'aide à destination des intermittents du spectacle : permanence téléphonique gratuite et prestation d'accompagnement personnalisé sur abonnement.

Centre Régional d'Information Jeunesse de Basse-Normandie

16 rue Neuve Saint-Jean
14000 CAEN
02 31 27 80 80 - ij@infojeunesse.fr
www.infojeunesse.fr

